

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 2020 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt** et le **dix-neuf novembre, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, MM. TRIVES André, FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, M. SANCHEZ Thierry, Mme JIMENEZ Christelle, M. CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mmes BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude, Mme MARTINEZ Marie.

Absents ayant donné procuration : Mme MIRAILLES Anne-Lise à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. WATTIER Fabrice à M. GARCIA Nicolas, M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, Mme CANTE Laetitia à Mme JIMENEZ Christelle, M. CERMENO Frédéric à Mme ARANDA Anabelle.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 3 novembre 2020, il a signé une convention de prestation avec l'Association des Loisirs, de la Diversité et du Partage (A.L.D.P.), de Perpignan, en vue de réaliser un diagnostic du territoire dans le domaine Enfance/Jeunesse.

Les objectifs attendus sont les suivants :

- Mieux connaître les caractéristiques des jeunes sur la ville, leurs attentes et leurs besoins,
- Construire des réponses partagées et cohérentes pour les jeunes.

Le montant global de la prestation s'élève à 2.783,55 euros, qui se décompose comme suit :

- Investigation	:	50 heures	843,50 euros
- Enquête de terrain	:	65 heures	1.096,55 euros
- Ecriture du diagnostic de territoire	:	50 heures	843,50 euros.

- 2) Par décision du 12 novembre 2020, il a signé un contrat avec la société myMairie SAS – 26, rue des Sablons - 95360 MONTMAGNY – pour la maintenance et l'hébergement sur un serveur dédié de l'application mobile de la Ville d'Elne moyennant une rémunération fixée à 3.960,00 euros H.T. par an.

Ce contrat est signé pour une durée d'un an à compter de la mise en production de l'application mobile, renouvelable par tacite reconduction.

- 3) Par décision du 12 novembre 2020, il a signé une convention avec l'entreprise de terrassement PULL Francis SAS, domiciliée B.P. n° 1 Latour-Bas-Elne - Mas le Palol à ELNE (66200) représentée par Monsieur Charles Henry PULL, en vue de la mise à disposition d'une emprise d'environ 6.600 m², appartenant à la Commune d'ELNE, partie de parcelle cadastrée AL n° 192 située à Elne lieu-dit « Les Mosseillons », d'une superficie totale de 2 ha 20 a 98 ca, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, moyennant un loyer mensuel fixé à 200 euros H.T. (DEUX CENT EUROS) T.V.A. en vigueur en sus, en vue de lui permettre d'assurer la mission de stocker, de cribler et de concasser des matériaux provenant d'un futur terrassement rocheux sur la R.D. 914.

- 4) Par décision du 12 novembre 2020, dans le cadre de l'élaboration du projet de médiation numérique concernant l'ensemble Cathédral, il a signé un contrat de prestation intellectuelle avec Monsieur Aymat CATAFAU, autoentrepreneur en recherches historiques de Perpignan pour réaliser des fiches de présentation d'éléments patrimoniaux remarquables dans la Ville d'Elne, comme suit :

-Une tranche ferme - Cathédrale et Cloître : moyennant un forfait fixé à 6.000 euros (non soumis à la T.V.A.), soit (60 fiches minimum x 75 € = 4.500 €) + (33 % de taxes d'autoentrepreneur = 1.500 €),

La remise des notices au format Word est fixée à avril 2021. Chaque fiche sera rédigée en trois parties, correspondant à trois niveaux de lecture progressive : « grand public », « pour en savoir plus » et « approfondissements ».

La prestation comprend également un accompagnement à la mise en place des outils de médiatisation et leur adaptation sur tous supports, la réalisation de capsules vidéo et audio, ainsi que le suivi de la mise en place.

DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS, AU TITRE DE L'ANNEE 2020
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de demander le fonds de concours à la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illiberis au titre de l'année 2020, en vue de participer à hauteur de 163.558 euros au financement des opérations suivantes :

- Travaux de construction du nouveau Centre Technique Municipal, pour un montant de 53.500 euros,
- Travaux école élémentaire Joseph Néo (*création muret pour insertion d'un visiophone, réhabilitation de 16 postes informatiques et remplacement de la tablette tactile du photocopieur*), pour un montant de 2.200 euros,
- Réfection des stades de football et de rugby, pour un montant de 8.700 euros,
- Acquisition du lot n° 8 d'une superficie de 154,14 m² situé dans l'immeuble cadastré BH 238, d'une superficie de 41 a 67 ca, pour la création du Centre Municipal de Santé, pour un montant de 99.158 euros.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

DEMANDE DE FINANCEMENT EUROPÉEN AU TITRE DU FEDER 2014-2020 POUR LE PROJET DE MÉDIATION NUMÉRIQUE DE L'ENSEMBLE CATHÉDRAL
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **DE SOLLICITER** auprès du FEDER 2014-2020 une aide financière à hauteur de 65 % soit 78.000,00 euros T.T.C. pour la mise en œuvre du projet de médiation numérique de l'ensemble Cathédral.

- **PRÉCISE** qu'une première enveloppe de 20.000,00 euros a été prévue à l'exercice budgétaire 2020.

- **DIT** que le financement de l'opération sera prévu sur les budgets des exercices à venir par autofinancement et subventions.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
À L'ASSOCIATION LES AMIS DU TRAVAILLEUR CATALAN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200,00 euros à l'Association « Les Amis du Travailleur Catalan » pour la réalisation des documentaires provisoirement intitulés « *La résistante* », « *Le passeur* » et « *Les maquisards du Canigou* » qui restitueraient les témoignages, filmés par un professionnel de la télévision, de quatre personnalités qui ont marqué notre département :

- Antoine CAYROL, dit Jordi Pere CERDA, résistant et passeur,
- Odette SABATÉ, résistante déportée,
- Marcel BOHER et Emile SABATIER, maquisards sur les flancs du Canigou,

qui révèlent, pour la première fois devant une caméra, des faits historiques de la résistance.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus sur le budget de l'exercice en cours.

**SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE
POUR LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS STAGIAIRES ET
TITULAIRES AFFILIÉS À LA C.N.R.A.C.L. DE LA COMMUNE D'ELNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la modification, à compter du 1^{er} janvier 2021, du taux des primes des garanties assurées par le contrat d'assurance des risques statutaires en cours avec la Compagnie GROUPAMA comme ci-dessous :

Garantie(s)	Franchise	Taux
Décès	Sans	0,21%
Accident du travail et maladie professionnelle	10 jours	2,30%
Maladie ordinaire	10 jours	3,76%
Congé longue maladie / longue durée	Sans	2,14%
TAUX GLOBAL		8,41%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à ce contrat afin de porter le taux global de prime de la base d'assurance à 8,41 % à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **DIT** que les autres dispositions du contrat demeurent sans changement.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

**SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 1 AU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS
RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES EN VUE DE VALIDER LA PROLONGATION
DU CONTRAT DE VILLE « CŒUR D'HELENAE » AU 31 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

o **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 portant modification du protocole d'engagements renforcés et réciproques du Contrat de Ville « *Cœur d'Helenaë* » 2015-2022, comme ci-dessous :

1/ Renforcer les outils pour le traitement du bâti dégradé : **point inchangé**.

2/ Accélérer la validation d'un maximum de projets et renforcer les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers [Redéfinir le plan de circulation, Espace St Jordi, Plateau des Garaffes (*Végétalisation*), abords de la Maison de Projets, Requalification de la Salle Helenaë] : **point modifié**.

3/ Création d'un Centre Municipal de Santé : **point rajouté**.

- 4/ Accompagnement des entreprises, des porteurs de projets, des demandeurs d'emploi et soutien aux commerces de proximité : **point inchangé**.
- 5/ Insérer dans les marchés publics des clauses sociales pour faciliter le retour à l'emploi des habitants du Quartier Prioritaire de la Ville : **point inchangé**.
- 6/ Développer l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires : **point inchangé**.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant accompagné de ses annexes.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **DE CRÉER** à compter du 1^{er} Décembre 2020, les postes suivants :

- 5 emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC), à temps non complet, 20/35°,
- 8 emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC), à temps non complet, 30/35°

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020 et le seront sur ceux à venir.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA COMMUNE D'ELNE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN ADULTE RELAIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales pour le recrutement d'un adulte-relais.

Un contrat de travail sera établi avec la Commune, sur la base de 35 heures hebdomadaires.

La signature de ladite convention permettra à l'Etat de soutenir financièrement ce dispositif, à hauteur de 19.875,06 euros par an.

La durée de la convention sera prévue pour une période trois ans et prendra effet à la date de notification.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

- **DIT** que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours et le sera sur ceux à venir.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX
AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES OCCUPANT DES SALLES
DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec chacun des 13 occupants cités ci-dessous, une convention de mise à disposition à titre gratuit, pour le local qui lui a été attribué dans la Maison des Associations :

- Association « *Le jardin des savoirs* » représentée par Mme Kaltoum ZELLAL,
 - Association « *Stop violences 66* » représentée par Mme Laëtitia AGUILAR,
 - Association « *Antenne de Médiation Catalane* » représentée par M. Whueymar DEFFRADAS,
 - Association « *La Mouette 66* » représentée par M. Manuel SANCHEZ,
 - Association Sportive Automobile *Terre d'Elne* représentée par M. Jean JUANOLA,
 - Association Communale de *Chasse Agréée Elne* représentée par M. Serge JONQUÈRES,
 - Amicale *Philatélique Illibérienne* représentée par M. Jean-Louis BARDELLI,
 - Association *Illibéris Harmonie* représentée par M. Gilbert PUJOL,
 - *Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales* représentée par Mme Fabienne BONET,
-
- Pôle *Santé du Travail 66* représentée par M. Serge FA,
 - Association Nationale des *Anciens Combattants de la Résistance* (A.N.A.C.R.) représentée par Mme Kathie DENEUVILLE,
 - Fédération Nationale des *Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie* (F.N.A.C.A.) représentée par M. Henri GEORGE,
 - Direction des Services Départementaux de *l'Éducation Nationale* représentée par M. Frédéric FULGENCE.

**RÉTROCESSION PAR MADAME FLORENCE HUGUENIN
DE LA CONCESSION DE CIMETIÈRE n° 3533
EXTENSION NOUVEAU CIMETIERE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT que cette concession est vide de tout corps et sans monument funéraire construit,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession funéraire n° 3533 pour un montant de 340 euros,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020.

**RÉTROCESSION PAR MADAME MARIA NASCINGUERRA
DE LA CONCESSION DE CIMETIÈRE n° 3287
NOUVEAU CIMETIÈRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT que cette concession est vide de tout corps et vierge de toute gravure,

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession funéraire n° 3287 pour un montant de 881,90 euros.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2020.

Annulation d'un point de l'ordre du jour :

Le point « Opposition de la Commune d'Elne au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris. » est supprimé de l'ordre du jour. Il sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. En effet, la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a reporté au 1^{er} juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU, sauf minorité de blocage. Ainsi, les Communes membres de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris souhaitant s'opposer à ce transfert, devront délibérer dans les 3 mois qui précèdent cette nouvelle échéance, soit entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021. Les Communes ayant déjà délibéré pour s'opposer à ce transfert devraient renouveler leur décision dans le délai imparti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.